

Le 18 mai 2010

Monsieur Philip Howell
Directeur général et
Surintendant, Services financiers
5160, rue Yonge
C.P. 65, 17^e étage
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Objet : Énoncé des priorités de la Commission des services financiers de l'Ontario

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada.

L'ICA établit les Règles de déontologie, les principes directeurs et les processus de surveillance et de discipline des actuaires qualifiés. Tous les membres doivent respecter les normes de pratique de la profession et appuyer son premier principe directeur, c'est-à-dire faire passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres. L'ICA aide aussi le Conseil des normes actuarielles à élaborer des normes de pratique applicables aux actuaires exerçant leur profession au Canada.

Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées en mathématiques financières, en statistiques et en théorie des risques afin de résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation du secteur public, les sociétés d'assurance-vie et d'assurances IARD, les programmes sociaux et les particuliers. À notre avis, compte tenu de ces compétences, les actuaires sont les personnes tout indiquées pour offrir une contribution exceptionnelle dans le domaine de la gestion du risque d'entreprise.

L'ICA se réjouit de pouvoir présenter ses observations sur l'Énoncé des priorités de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). Nous sommes ravis de constater que vous consultez les intervenants au moment d'établir vos priorités pour les trois prochaines années. Nos observations porteront sur les régimes de retraite, la gestion des risques et l'assurance automobile.

Nous reconnaissons que vous faites office d'organisme de réglementation et que vous n'avez pas pour prérogative de modifier la législation. Toutefois, vos efforts pourraient être plus productifs si des modifications étaient apportées aux lois ou règlements ou aux deux dans certains domaines.

Le système de pensions

Les initiatives présentées à compter de la page 10 sont bonnes, mais elles sont surtout de nature opérationnelle, ce qui peut être facilement compréhensible compte tenu des limites prévues dans votre mandat. Elles ne permettent pas de moderniser ou de renforcer le système de pensions en fonction des besoins de celui-ci. Nous exhortons la CSFO à faire pression pour favoriser une stratégie nationale sur l'uniformité et la protection de la sécurité du revenu de retraite des Canadiens. En pratique, l'Ontario accuse peut-être un retard par rapport à d'autres administrations au chapitre des réformes des règles de provisionnement des régimes de retraite et des questions connexes et il y aurait lieu d'examiner sérieusement les approches étudiées et jugées valables ailleurs aux fins de leur mise en œuvre dans la province.

Document 210045

Nous appuyons l'idée de préparer un document de travail sur l'opinion qu'a l'organisme de réglementation de la « règle de la personne prudente ». Sur ce point notamment, nous saluons les efforts intensifiés de consultation et de sensibilisation des intervenants et nous croyons que nous devons collectivement agir pour tenir compte des questions qui permettront de garantir la sécurité de la retraite des Canadiens. Dans certaines situations récentes, par exemple, la réponse donnée dans une Foire aux questions de la CSFO à savoir qu'une modification défavorable à un régime de retraite ne peut entrer en vigueur avant d'être déposée, l'objectif peut avoir été louable, mais les intervenants ont été pris de court. Il y aurait lieu de les consulter à l'avance à propos de questions du genre pour leur donner le temps de se préparer.

En vertu du projet de loi 236, le Surintendant aura le pouvoir d'ordonner la préparation de rapports d'évaluation hors cycle. La CSFO devrait avoir pour priorité d'établir un processus et une politique relativement aux critères et aux seuils qui déclencheront le fait d'exiger des évaluations hors cycle. La CSFO devrait faire connaître le processus et la politique aux promoteurs des régimes. Cette façon de procéder permettra de réduire au minimum les cas où les promoteurs des régimes sont surpris par une commande d'évaluation hors cycle.

Même si nous appuyons l'approche nationale coordonnée que vous souhaitez, en pratique, il y a peu d'exemples. Il semble que les différences augmentent à un rythme exponentiel, et pas seulement en Ontario. Un sérieux engagement politique à l'égard de la simplicité et de l'uniformité est nécessaire avant que des changements concrets ne puissent être apportés.

Outre les mesures quantitatives et de conformité envisagées pour le moment, il serait utile, si les ressources le permettent, d'être tenus au courant des problèmes administratifs des promoteurs et de l'industrie dans l'exécution de vos activités. Certaines industries très présentes en Ontario ont éprouvé des difficultés au cours des dernières années. Des modifications réglementaires qui risquent d'être avantageuses pour les régimes mieux provisionnés ne seront peut-être pas utiles aux régimes moins bien provisionnés dans des secteurs en difficulté. Cela dit, nous tenons à souligner que le fait d'affecter d'autres ressources à un nombre décroissant de régimes à prestations déterminées pourrait faire grimper considérablement les coûts des promoteurs.

Même si l'Énoncé de principes n'en fait pas état, nous tenons à aborder la question du Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR). Les résultats d'une étude de projections actuarielles des primes et prestations du FGPR devraient être diffusés au printemps. Dans la mesure où la CSFO a un rôle à jouer dans l'examen de ces résultats et dans les décisions qui en découleront, nous recommanderions que le financement du FGPR soit déterminé en fonction de sains principes actuariels.

Nous vous invitons de plus à prendre connaissance de nos récentes publications sur le système de pension intitulées *Rééquiper maintenant le système de pensions canadien défaillant, pour un meilleur avenir : Les actuaires canadiens préconisent des changements* et *Livre blanc : Les régimes de revenu de retraite facilités par l'État*. Ces documents précisent l'opinion de la profession actuarielle sur les questions importantes à l'étude.

Principes de gestion des risques

Nous sommes ravis de constater que vous avez l'intention de continuer à vous inspirer de principes fondés le risque. Nous vous encourageons à examiner les pratiques exemplaires dans ce domaine et

l'ICA croit fermement qu'il peut contribuer à votre analyse et à votre choix de solutions. Nous vous invitons également à consulter les consignes du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) à ce sujet. D'autres organismes de réglementation ont mis en œuvre des initiatives semblables et nous recommandons la cohérence.

Assurance automobile

Nous sommes d'accord avec l'idée d'améliorer la prestation des services, puisque toutes les mesures prises pour améliorer l'application et le fonctionnement de la réglementation sont une bonne chose. Cependant, nous vous suggérons fortement de d'abord évaluer la pertinence des diverses activités avant de faire quoi que ce soit pour en améliorer l'efficacité. On pourrait, par exemple, prétendre qu'il n'est pas nécessaire de présenter des propositions de tarifs pour l'assurance automobile, spécialement en présence d'un marché important et efficace (85 sociétés) qui s'efforcent de maintenir les tarifs à un niveau raisonnable. L'élimination de processus du genre permettrait de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité pour le compte des intervenants. Les règles du marché sont suffisamment robustes pour procéder à de sains ajustements au fil des événements et nous ne voudrions pas consacrer du temps à améliorer des processus aux dépens de l'analyse d'éventuelles modifications à la législation et la réglementation.

Conclusion

L'Institut canadien des actuaires espère que les observations qu'il a faites dans le présent document seront utiles à la CSFO. Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de le faire.

Pour résumer, nous encourageons la CSFO à :

- mettre l'accent sur la modernisation et le renforcement du système de pensions;
- continuer de sensibiliser les intervenants;
- examiner les pratiques exemplaires en ce qui concerne les principes de gestion des risques;
- étudier la pertinence des activités avant de déployer des efforts pour en accroître l'efficacité, en particulier au chapitre de l'assurance automobile.

Nous tenons à réitérer l'engagement de la profession actuarielle à mettre son savoir-faire à profit et de collaborer avec les autres intervenants et les organismes de réglementation pour trouver de meilleures façons de relever ces enjeux importants.

Respectueusement soumis.

Le président,



Robert C.W. Howard, B.Sc., FICA, FSA